

Rappelez-vous... Dans le précédent journal, les animatrices vous ont informés du **projet d'éveil sensoriel 2015/2016** du service petite enfance sur le thème des couleurs.

Il s'agit, entre autres, de créer des valises sensorielles d'une couleur définie : ROUGE pour l'Argentonnais, BLEUE pour le Bressuirais, JAUNE pour le Cerizéen et VERTE pour le Moncoutantais. L'idée est de favoriser l'éveil sensoriel du tout petit mais aussi de faire en sorte que les professionnelles de structures différentes se rencontrent.

Aussi, les assistantes maternelles et les professionnelles des multi-accueils se sont déjà réunies pour un grand « déballage » d'idées : déguisements, livres de recettes, recueils de chansons et comptines, idées de bricolage, de déco, ateliers créatifs, jeux sensoriels, de découverte et de manipulation...en rapport avec la couleur de la valise.

Reste maintenant à créer ! Une fois les valises remplies d'objets, elles pourront ensuite circuler et chacun y découvrira les trésors cachés et pourra, pourquoi pas, en rajouter.

N'hésitez pas à rejoindre le projet et à solliciter les parents (récupération de matériel, échanges d'idées...) !

Et parce qu'il n'est jamais trop tard, je vous présente à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2016.

Anne BILLET
Responsable du secteur petite enfance

Dossier

LA DECLARATION D'IMPOTS



PLACE A LA MUSIQUE

Les RAM de l'Agglomération du Bocage Bressuirais, en partenariat avec le Conservatoire de musique, souhaitent faire bénéficier les enfants d'ateliers d'éveil musical. Ils sont l'occasion pour les enfants de plonger dans un « bain de sons », de découvrir de nouveaux instruments et de nouvelles comptines.

Certaines séances ont déjà eu lieu. En voici quelques retours :

« Très réussi. Les enfants et nous-mêmes étions captivés par les différents instruments, surtout la harpe, un instrument que l'on ne voit pas souvent. A refaire. »

« Matinée réussie !!! Les enfants ont bien participé. Bon moment de détente pour tous (enfants, bébés, assistantes maternelles). Certaines assistantes maternelles ont repris l'idée du bâton de pluie à créer à la maison. Ouverture sur les sons, le toucher, à recommencer !!! »

« Très bon moment : les enfants ont bien participé, les parents étaient très contents, découverte de nouveaux instruments de musique (accordéon, harpe, guitare, balafon...). Les enfants étaient très calmes. Séance très apaisante. »

D'autres séances devraient avoir lieu en 2016. Les Relais vous tiendront informés (pour un bon déroulement des séances, les ateliers se font sur inscription auprès des RAM dans la limite de 15 enfants).



○ Chanson pour se dire bonjour

Un petit mot doux juste pour vous
Des petits bisous sur vos deux joues

Bonjour, bonjour un petit coucou
Bonjour, bonjour pour vos
les bouts d'choux

UN NOM POUR LES RAM

Ca y'est ! Les noms des 4 Relais sont trouvés !
Ce sera :

« K'RAM'L » pour le RAM de Moncutant,

« RAM à nous » pour celui d'Argenton les Vallées,

« Libellules et Papillons » pour le RAM de Bressuire

Et « L'île aux bambins » pour le RAM de Cerizay.

Soit, en une phrase : « K'RAM'L, RAM à nous et Libellules papillonnent sur l'île aux bambins. »

○ Petite comptine

(merci à Françoise du multi-accueil
« La Chamaille » !)

Les petits de « K'RAM'L »,
Ils ont vraiment la vie belle,
« Libellules et Papillons »,
Ils aiment tous les bonbons,
Les enfants de « RAM à nous »,
Ils adorent les doudous,
Et sur « L'île aux bambins »,
Il n'y a que des coquins !

PEINDRE AVEC SES DOIGTS

Pour les plus petits, tenir un pinceau peut être compliqué. De plus, l'enfant ne prend pas tout de suite conscience que le pinceau est le prolongement de sa main.

Peindre avec ses doigts permet de développer ses sens, surtout la vue et le toucher par un contact direct avec la matière (la peinture). Elle favorise la créativité et la prise d'initiatives. L'enfant s'aperçoit qu'il laisse des traces. C'est sa main qui est directement actrice et le contact avec la matière lui est, le plus souvent, agréable.

Si l'enfant est hésitant, l'adulte peut le rassurer en lui expliquant que ce n'est pas grave d'avoir les mains sales, et l'inviter à se les laver à la fin de la séance. Il faut parfois accepter qu'il ne veuille pas y participer. La notion de plaisir reste primordiale.

L'adulte doit veiller à intervenir le moins possible pour laisser l'enfant aller au bout de son idée... quelle qu'elle soit.

Pour cette activité, prévoir une grande feuille pour que l'enfant ait la possibilité de

réaliser de grands gestes, un pot de peinture (une couleur au début est suffisante), une blouse, une toile cirée pour la table et un gant humide à portée de main. Pas de consigne, l'enfant est libre d'utiliser le matériel à sa guise.

Et c'est parti pour la patouille !



MOTS D'ENFANTS

○ Adrien, en regardant le ciel nuageux un jour de grand vent :

« Maman, regarde, il part le ciel. »

○ Louane écoute l'histoire de « Félicien le jardinier » et de ses lapereaux. Elle s'exclame :

« Moi aussi, je connais l'apéro. »

○ Jules : « Mon gâteau, il est aux bougies ! »

○ Lors d'une séance d'éveil musical, au moment de sortir les instruments de musique, une petite fille dit :

« Moi, je veux le tabouret ! » (tambourin)

○ Au moment de partir en promenade, l'assistante maternelle demande à Manon de mettre ses chaussures. Elle lui répond :

« C'est pas des chaussures, c'est des baskets qui courent vite, plus vite que moi ! »

LA DECLARATION D'IMPOTS

Comme chaque année, en raison du régime fiscal particulier des assistants maternels, leur déclaration des revenus peut se révéler être un casse-tête.

Ce dossier retrace les grandes lignes de cette déclaration spécifique. Il est rédigé suite à un entretien qui s'est déroulé au centre des impôts de Bressuire avec les animatrices des RAM de l'Agglomération.

Les assistants maternels peuvent déclarer leurs revenus de deux manières différentes : par le régime de droit commun ou par le régime particulier.

- Le régime de droit commun

Les assistants maternels peuvent choisir de déclarer uniquement leur salaire imposable, les majorations et les congés payés qui s'y ajoutent, à l'exclusion des indemnités perçues pour l'entretien et l'hébergement des enfants.

- Le régime particulier (ou dérogatoire)

Les assistants maternels déclarent la différence entre :

les rémunérations et les indemnités perçues pour l'entretien et l'hébergement des enfants (y compris les indemnités de nourriture)

et

une somme forfaitaire représentative des frais fixée par enfant et par jour pour une durée effective de garde au moins égale à 8h (pour les journées plus courtes, un prorata est calculé).

Ci-dessous le tableau du centre des impôts pour calculer cette différence (accueil d'un enfant à partir des données et ressources 2015). Vous pouvez vous le procurer auprès de votre RAM.

Calcul du régime particulier des assistantes maternelles

Ressources 2015 - Sous réserve de modification

Éléments à prendre sur attestation de emploi						Total ressources	Nombre d'heures moyen par jour	Détermination de l'abattement		Salaires à déclarer
Mois	Cumul imposable du mois	Indemnités d'entretien	Autres indemnités (repas ou estimation du coût repas fourni (ou 4,69€(jour), déplacements...))	Nombre de jours	Nombre d'heures	Total colonne B+C+D	Colonne F divisée par colonne E	Si colonne H>=8 Abattement = colonne E X 16 X 3 (28,83€) hors imbrut	Si colonne H<8 Abattement = colonne F / 8 X 16 X 3 (28,83€) hors imbrut	Colonne G - Colonne J ou I
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
Janvier	435,85	50,35	57	19	172	543,20	9,05	547,77	0,00	-4,57
Février	435,85	36,75	45	19	172	517,60	9,05	547,77	0,00	-30,17
Mars	435,85	58,3	66	19	172	560,15	9,05	547,77	0,00	12,38
Avril	435,85	42,4	48	19	172	526,25	9,05	547,77	0,00	-21,52
Mai	435,85	50,35	57	19	172	543,20	9,05	547,77	0,00	-4,57
Juin	435,85	55,65	63	19	172	554,50	9,05	547,77	0,00	6,73
Juillet	435,85	66,65	63	19	172	565,50	9,05	547,77	0,00	17,73
Août	435,85	13,25	15	19	172	464,10	9,05	547,77	0,00	-83,67
Septembre	243,84	55,65	63	19	96	362,49	5,05	0,00	345,96	16,53
Octobre	243,84	53	60	19	96	356,84	5,05	0,00	345,96	10,88
Novembre	243,84	47,7	54	19	96	345,54	5,05	0,00	345,96	-0,42
Décembre	243,84	36,75	45	19	96	325,59	5,05	0,00	345,96	-20,37
Totaux	4462,16	566,8	636	228	1760	5664,96	92,63	4382,16	1383,84	-101,04

Idée : pour faciliter votre déclaration, vous pouvez remplir ce tableau chaque mois.

Les éléments des colonnes B, C, D, E, F sont à prendre sur le bulletin de salaire PAJEMPLOI.

B correspond au salaire net imposable du mois. Il faut y ajouter les indemnités perçues en cas d'absence de l'enfant et l'indemnité relative aux congés payés.

C correspond aux indemnités d'entretien.

D correspond aux indemnités de repas et de transport.

Indemnité de repas : que les assistants maternels fournissent ou non les repas des enfants dont ils ont la garde, ils sont désormais tenus de les déclarer (si l'assistant maternel ne fournit pas les repas, la fourniture par l'employeur constitue pour l'assistant maternel un avantage en nature).

Il y a 3 façons de chiffrer cette indemnité :

- en fonction de son montant réel

- à titre de simplification, il est admis qu'elle soit évaluée selon les règles retenues pour la détermination des avantages en nature soit un montant forfaitaire (il est de 4.65 € pour l'année 2015).

- évaluation libre fixée par les parties dans le contrat.

E correspond au nombre de jours d'accueil de l'enfant.

F correspond au nombre d'heures mensualisées.

Les colonnes **I** et **J** se remplissent en fonction du résultat de la colonne **H**
Si $H \geq 8$, c'est la colonne I qui se remplit.

Si $H < 8$, c'est la colonne J qui se remplit.

Le total obtenu dans la colonne **K** est le montant à déclarer.

En cas de résultat négatif, il faut mettre 0.

O Avantages et inconvénients de chacune des options

Régime de droit commun :

Vous avez un salaire déclaré plus élevé. Cela peut vous ouvrir droit à la nouvelle Prime d'activité (depuis le 1^{er} janvier 2016, la Prime pour l'Emploi est fusionnée avec le RSA « activité » afin de donner naissance à cette nouvelle aide en faveur des foyers les plus modestes).

Régime particulier :

Le salaire déclaré est moins élevé. Cela peut vous ouvrir des droits aux prestations familiales (allocation logement, rentrée scolaire,...)

Une simulation sur le site internet des impôts est possible pour vérifier le régime le plus avantageux (www.impots.gouv.fr).

A NOTER

- En cas de contrôle, le centre des impôts demande des informations sur les 3 dernières années. Conservez bien vos documents justificatifs.

- En cas d'accueil d'un enfant porteur de maladie ou d'un handicap, les déductions sont différentes (informez-vous auprès du RAM).

- Centre des impôts de Bressuire
124 boulevard de Poitiers 79300 BRESSUIRE
05 49 65 02 20

- SMIC horaire brut 2016 : 9.67€

- Indemnités d'entretien : 2.65€ pour des journées égales ou inférieures à 8h et 2.99€ pour des journées de 9h et plus

- Salaire horaire minimum : 2.02€ net et 2.72€ brut (multiplier par 0.7669 pour passer du salaire brut au net)

- Changement des taux de cotisations sociales (vos employeurs peuvent se renseigner auprès du RAM).

PERTE D'EMPLOI : DEMARCHES, INDEMNITES...

En octobre 2014, une nouvelle convention a modifié les conditions d'attribution des indemnités d'assurance chômage. Ci-après les principaux points à retenir.

○ Une réglementation plus favorable en cas de licenciement

Il n'est plus nécessaire de justifier d'une perte de salaire de plus de 30% pour bénéficier de droits à indemnisation chômage.

○ Conditions

Pour bénéficier d'indemnités Pôle Emploi, il faut :

- Avoir perdu involontairement un emploi (suite à un licenciement, une fin de contrat à durée déterminée, une fin de période d'essai à l'initiative de l'employeur...),
- Avoir travaillé 4 mois pendant les 28 derniers mois (ou pendant les 36 derniers mois si vous avez plus de 50 ans),
- Être inscrit à Pôle Emploi.

○ Indemnisations

Quels que soient les contrats restants, l'assistant maternel sera indemnisé en fonction des salaires que versait l'employeur qui l'a licencié. L'ouverture des droits ne tient pas compte des salaires versés dans le cadre des autres contrats (contrairement à l'ancien fonctionnement où l'assistant maternel devait perdre au moins 30% de sa rémunération totale).

Le calcul se fera en fonction des salaires versés les 12 derniers mois par cet employeur. La durée de l'indemnisation sera en fonction de la durée du contrat effectué (ex : Si vous avez travaillé 6 mois pour cet employeur, vous pourrez être indemnisé pendant 6 mois).

Si un autre licenciement intervient, vos droits seront réévalués (en durée et en montant).

○ En cas de reprise d'activité

Les droits ne s'arrêtent pas et peuvent être cumulés avec une reprise d'activité (dans la limite de certains plafonds). Si l'assistant maternel arrive en fin de droit, cela permet de prolonger son indemnisation.

○ Documents à fournir

- Une attestation Pôle Emploi de l'employeur (l'attestation doit être correctement remplie – En cas de fratrie, une attestation par enfant est nécessaire)
- Une photocopie du contrat de travail
- Une copie du dernier bulletin de salaire pour les activités conservées au moment de l'étude des droits

L'attestation Pôle Emploi doit être complétée sur le site internet par l'employeur (pole-emploi.fr).

Une attestation papier peut être envoyée si nécessaire (Contact au 39.95, avoir le n° pajemploi).

CONTRAT DE TRAVAIL

Le précédent journal vous a informés de la diffusion en septembre 2015 d'un document élaboré par les RAM expliquant le contrat de travail et du guide CAF « Préparer l'accueil de votre enfant ».

La communication de ces documents a pris un peu de retard.

Ils pourront toutefois être consultés dès début 2016.

SOIREEES THEMATIQUES

O Soirées sur le contrat de travail

La mensualisation, qu'est-ce que cela veut dire ? Et qu'est-ce que cela implique ? Comment calculer la rémunération ? Quelle est la différence entre les heures complémentaires et les heures majorées ? Quel est le montant des indemnités d'entretien et des frais de repas ? Quelles sont les indemnités de fin de contrat ?

Pour répondre à ces différentes interrogations, les animatrices des 6 Relais de l'Agglomération (dont les RAM de Nueil-

Les-Aubiers et Mauléon) animeront deux soirées d'informations en avril/mai prochain. L'occasion de réfléchir et d'échanger sur des questions d'ordre général (toute demande particulière pourra faire l'objet d'un RDV qui sera pris à la fin de la soirée).

Le Relais vous précisera ultérieurement les dates, lieux et modalités d'inscription. Et n'hésitez pas à transmettre l'information de ces réunions aux parents employeurs.

RETOUR SUR LA 11^{EME} JOURNEE DES ASSISTANTES MATERNELLES

Le 19 novembre a eu lieu la journée nationale des assistantes maternelles.

A cette occasion, **sur l'Argentonnais**, assistantes maternelles, parents et enfants se sont retrouvés autour de déguisements, musique, ballons...

Chacun a pu aller à la rencontre des habitants sous les halles où se tenait le marché. Puis, un goûter a été partagé avant de se quitter. Les assistantes maternelles se sont également données rendez-vous le soir au restaurant pour clore de façon festive « leur » journée.

Sur le Bressuirais, suite à une sollicitation des assistantes maternelles, le RAM a organisé une soirée d'informations et d'échanges autour des pédagogies consacrées à la petite enfance (Montessori, Dolto, Pikler-loczy, Freinet...). Les assistantes maternelles et les familles du Cerizéen, du Moncoutantais et de l'Argentonnais étaient également invitées.

Le RAM de Bressuire avait convié Nadine DECORCE, formatrice-éducatrice, pour aborder ce thème. Après un rappel historique sur l'apparition de ces pédagogies, des discussions autour des pratiques quotidiennes et des propositions d'activités se sont engagées. La trentaine d'assistantes maternelles et de parents présents ont pu échanger avec l'intervenante à partir d'une mise en situation concernant l'autonomie : l'enfant monte sur une table comment dois-je intervenir ?



PASSERELLES ET ECHANGES

o **Matinée à la boulangerie de la Chapelle St Laurent**



En septembre dernier, Clément ROULIERE a accepté d'ouvrir les portes de sa boulangerie aux enfants accompagnés de leur assistante maternelle ainsi qu'à ceux du Multi-Accueil « 1,2,3 Soleil ».

Les enfants ont pris plaisir à toucher, malaxer et pétrir différentes pâtes (brioche, cookies) qu'ils ont ensuite pu déguster.

Un régal !



o **Passerelles avec les accueils de loisirs et les Multi-accueils**

Des passerelles avec **les accueils de loisirs** « Croc 'Soleil » (Moncoutant) et « 1,2,3 Soleil » (La Chapelle St Laurent) ont eu lieu pendant les vacances scolaires.

Ces temps ont permis aux enfants accompagnés de leur assistante maternelle de partager une activité commune avec les enfants des centres de loisirs : réalisation de petits sablés, jeux sur les différences...

D'autres passerelles sont prévues pour les prochaines vacances : à « Croc 'Soleil » le jeudi 25 février 2016 et à « 1,2,3 Soleil » le vendredi 26 février 2016.

Des matinées seront organisées avec les professionnelles et les enfants du **Multi-Accueil « 1,2,3 soleil »** :

- à l'espace enfance, le **vendredi 1^{er} avril** à partir de 9h30, avec une chasse à l'œuf,
- et le **vendredi 17 juin** à la vallée verte autour d'un pique-nique convivial.

Une chasse à l'œuf sera également proposée au Multi-accueil « Les Calinoux » le **jeudi 31 mars**.



o **Rencontres avec la maison de retraite**



Des temps de rencontre avec les maisons de retraite ont eu lieu au cours de ces derniers mois.

L'objectif est de passer un moment convivial en favorisant le rapprochement et les liens entre les générations, transmettre la mémoire, partager l'histoire de chacun...

Des échanges intergénérationnels se créent à chaque séance et cela va continuer...

- **le 19 mai et 16 juin** aux «Bleuets» à Moncoutant où cuisine, musique et motricité vous attendent,

- **les vendredis 12 février, 25 mars, 29 avril, 27 mai et 1^{er} juillet** « Au Bon Accueil » à la Chapelle Saint Laurent où cuisine, moment festif, manipulation et motricité seront au rendez-vous.

o Rendez-vous à la bibliothèque

Anne-Lise et Hélène nous ouvrent leurs portes et nous donnent rendez-vous à la bibliothèque de Moncoutant le **jeudi 28 avril** à partir de 9h30 pour un temps de lecture et une exposition. Le **jeudi 9 juin**, nous ferons la connaissance de « Jojo la mèche ».

Sylvia nous accueillera à la bibliothèque de L'Absie, le **mardi 16 février** à 10h avec des contes pour tous !! Moment d'évasion assuré ! Le **lundi 25 avril** et le **lundi 20 juin**, elle animera aussi un temps de lecture pour le plaisir de nos sens, à partir de 9h30.

Karen aura le plaisir de nous accueillir à la bibliothèque de la Chapelle Saint-Laurent avec des histoires animées en tout genre... Deux séances sur inscription seront proposées ainsi qu'une matinée à l'espace enfance avec le Multi-Accueil « 123 Soleil » le **vendredi 24 juin**.

SURPRISES EN TOUT GENRE ...

o Les matinées d'éveil sur Moncoutant vont changer de lieu.

Celles-ci se dérouleront prochainement au sein des nouveaux locaux situés à proximité de la maison de santé. Les espaces de rencontre seront partagés avec le périscolaire et le centre de loisirs « Croc Soleil ».

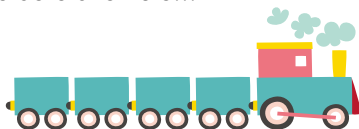
Le RAM vous donnera plus de précisions dans les mois à venir.

o Les séances Baby Gym à la salle de Terves se poursuivent le **lundi 22 février et lundi 17 mai**. Vous êtes invité à venir découvrir avec les enfants un espace dédié à la motricité.



o Tchou Tchou ! La découverte des transports continue son chemin... Alors en route...

Partons à la découverte d'expériences sensorielles !! Le tracteur du RAM fera son apparition pour nous accompagner dans cette belle aventure...



o Aussi la musique nous attend avec gaieté au mois d'avril !!!

Jouons, manipulons, chantons et dansons ensemble au rythme de chacun !!!



PLANNING DES MATINEES

○ Février

Lundi 1er	9h30 - 11h30	L'Absie	Manipulation
Mardi 2	9h30 - 11h30	Clessé	Le tracteur du RAM
Jeudi 4	9h30 - 11h30	Moncoutant	Le tracteur du RAM et visite de Maryvonne de « Lire et faire lire »
Vendredi 5	9h30-11h30	La Chapelle Saint-Laurent	Préparation du carnaval avec un chapeau
Lundi 8	9h30 - 11h30	Chanteloup	Manipulation maizena
Mardi 9	10h-11h30	Moncoutant	Temps assistants maternels « crêpe party »
Jeudi 11	9h30 - 11h30	Moncoutant	Bibliothèque « les transports »
Vendredi 12	9h30 - 11h30	La Chapelle Saint-Laurent	Carnaval à la maison de retraite
Marfdi 16	10h-11h30	L'Absie	Contes avec Sylvia
Lundi 22	9h30 - 11h30	Terves	Motricité à la salle de gym
Jeudi 25	9h30 - 11h30	Moncoutant	Passerelle accueil de loisirs Croc' Soleil
Vendredi 26	9h30-h11h30	La Chapelle Saint-Laurent	Passerelle accueil de loisirs 1,2,3 Soleil

○ Mars

Mardi 1 ^{er}	9h30 - 11h30	Clessé	Peinture avec spray
Jeudi 3	9h30 - 11h30	Moncoutant	Roulons un peu
Vendredi 4	9h30 - 11h30	La Chapelle Saint-Laurent	Peinture avec spray et bateau sur l'eau
Mardi 15	10h - 11h30	Moncoutant	Temps assistants maternels
Jeudi 17	9h30 - 11h30	Moncoutant	Peinture avec spray
Vendredi 18	9h30 - 11h30	La Chapelle Saint-Laurent	Bibliothèque sur inscription, séance à 9h30 et 10h30
Lundi 21	9h30 - 11h30	Chanteloup	Spray et bateau sur l'eau
Mardi 22	9h30 - 11h30	Clessé	Bateau sur l'eau
Jeudi 24	9h30 - 11h30	Moncoutant	Bateau sur l'eau
Vendredi 25	9h30 - 11h30	La Chapelle Saint-Laurent	Motricité à la maison de retraite
Mardi 29	10h-11h30	Moncoutant	Temps assistants maternels
Jeudi 31	9h30-11h30	Moncoutant	Chasse aux oeufs dans le parc avec Les Calinoux

○ Avril | La musique

Vendredi 1er	9h30 - 11h30	La Chapelle Saint-Laurent	Chasse aux oeufs avec le multi-accueil 1,2,3 Soleil
Lundi 4	9h30-11h30	Chanteloup	Chasse aux oeufs
Mardi 5	9h30-11h30	Clessé	
Jeudi 7	9h30-11h30	Moncoutant	Dessin autour de la musique et histoire d'éléphant
Vendredi 8	9h30-11h30	La Chapelle Saint-Laurent	
Lundi 25	9h30-11h30	L'Absie	Bibliothèque

Mardi 26	10h - 11h30	Moncoutant	Temps assistants maternels
Jeudi 28	9h30 - 11h30	Moncoutant	Bibliothèque - exposition
Vendredi 29	9h30 - 11h30	La Chapelle Saint-Laurent	Cuisine à la maison de retraite

○ Mai

Lundi 2	9h30 - 11h30	L'Absie	Jouons simplement et en rythme Histoire
Mardi 3	9h30 - 11h30	Clessé	
Lundi 9	9h30 - 11h30	Chanteloup	
Mardi 10	10h - 11h30	Moncoutant	Jouons simplement
Jeudi 12	9h30 - 11h30	Moncoutant	« Lire et faire lire » avec Maryvonne
Vendredi 13	9h30 - 11h30	La Chapelle Saint-Laurent	Thème à définir
Mardi 17	9h30 - 11h30	Terves	Baby gym
Jeudi 19	9h30 - 11h30	Moncoutant	Cuisine gourmande à la maison de retraite
Vendredi 20	9h30 - 11h30	La Chapelle Saint-Laurent	Thème à définir
Mardi 24	10h-11h30	Moncoutant	Thème à définir
Jeudi 26	9h30 - 11h30	Moncoutant	Thème à définir
Vendredi 27	9h30 - 11h30	La Chapelle Saint-Laurent	Maison de retraite : pâte à sel
Lundi 30	9h30 - 11h30	L'Absie	Thème à définir
Mardi 31	9h30 - 11h30	Clessé	Thème à définir

○ Juin

Jeudi 2	9h30 - 11h30	Moncoutant	Thème à définir
Vendredi 3	9h30 - 11h30	La Chapelle Saint-Laurent	Thème à définir
Mardi 7	9h30 - 11h30	Clessé	Thème à définir
Jeudi 9	9h30 - 11h30	Moncoutant	Bibliothèque : raconte tapis « Jojo la mache »
Vendredi 10	9h30 - 11h30	La Chapelle Saint-Laurent	Thème à définir
Lundi 13	10h - 11h30	Chanteloup	Thème à définir
Mardi 14	10h - 11h30	Moncoutant	Thème à définir
Jeudi 16	9h30 - 11h30	Moncoutant	Maison de retraite « Les Bleuets » en musique
Vendredi 17	9h30 - 11h30	La Chapelle Saint-Laurent	Pique-nique à la vallée verte avec le multi-accueil
Lundi 20	9h30 - 11h30	L'Absie	Bibliothèque avec Sylvia
Mardi 21	9h30 - 11h30	Clessé	Thème à définir
Jeudi 23	9h30 - 11h30	Moncoutant	Thème à définir
Vendredi 24	9h30 - 11h30	La Chapelle Saint-Laurent	Visite de Karen et de ses histoires
Mardi 28	10h - 11h30	Moncoutant	Thème à définir
Jeudi 30	9h30 - 11h30	Moncoutant	Thème à définir

○ Juillet

Vendredi 1er	10h-11h30	La Chapelle Saint-Laurent	Sortie poussette à la vallée verte avec la maison de retraite
Jeudi 7	10h - 11h30	Moncoutant	Thème à définir
Mardi 12	9h30 - 11h30	Clessé	Thème à définir
Lundi 18	9h30-11h30	Chanteloup	Thème à définir
Lundi 25	9h30-11h30	L'Absie	Thème à définir

SOIREE : FABRICATION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Et c'est reparti pour nos soirées créatives !!! Après la découverte de la marionnette, le monde sonore !!! Pour le tout petit, l'éveil musical est avant tout une expérimentation des sons, des objets et des instruments. Quoi de mieux si cette découverte est partagée !!

C'est pourquoi le **jeudi 19 mai à 20h**, le RAM vous propose une soirée « fabrication d'instrument de musique » à l'Espace Enfance de La Chapelle Saint Laurent.

N'hésitez pas à ramener vos idées de bricolage, du matériel de récupération (conserves, rouleau, perle, boîte de fromage, petite bouteille plastique, ballon de baudouche, grelot...) et à solliciter les parents ! Le matériel pourra être déposé à l'antenne de Moncoutant ou transmis à l'animatrice lors des matinées ou le soir même.

FERMETURE DU RAM

Le RAM sera fermé du 7 au 11 mars. Pour toute question administrative, vous pourrez contacter Valérie et Stéphanie au RAM de Cerizay (05 49 80 15 61) aux horaires suivants :

- le lundi et le mardi de 10h30 à 12h
- le mercredi et le jeudi de 15h30 à 17h
- le vendredi de 17h à 18h30



Atchoum, Atchoum, Atchoum,

Le mois d'avril est enrhumé

Il a besoin de se moucher

**« Chut, ne fait pas tant de bruit »
dit la petite souris**

**« Sinon tu vas faire peur
à la première fleur... »**



RAM | Moncoutant

Sonia Girard
2, place du 11 novembre
06 24 24 40 59
ram.moncoutant@agгло2b.fr

Agglomération du Bocage Bressuirais
Action sociale et services à la personne
2 place du Millénaire - BP 90184 - 79304 Bressuire Cedex
05 49 81 75 75 - social@agгло2b.fr
www.agгло2b.fr

agгло
BOCAGE BRESSUIRAIS

